

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Alerte

ON RÉDUIT !

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les pelouses, rond-points,
potagers et massifs fleuris en journée
Autorisé de 20h à 8h.



Interdiction
d'arroser les terrains
de sport en journée
Autorisé de 20h à 8h.



Interdiction
d'arroser les golfs
*Sauf avec de l'eau issue
d'un processus de
réutilisation.*



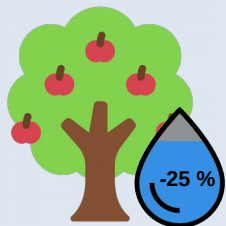
Interdiction
de nettoyer à grande eau les terrasses,
façades et voiries
*Sauf en cas de travaux.
Balayuses-laveuses automatiques autorisées.*



Interdiction
de laver les véhicules
*Sauf en station de lavage avec
système de recyclage de l'eau.*



Réduction jusqu'à 25 %
des volumes prélevés
pour les usages agricoles



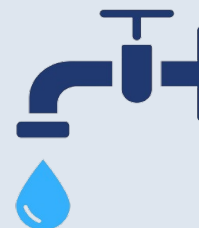
Interdiction
de créer ou
d'approfondir un forage
Sauf autorisation.



Interdiction
de remplir, de
vidanger les piscines
et les plans d'eau
Appoints autorisés.



limiter sa consommation à
l'échelle individuelle et
adopter les éco-gestes.



Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



Pour s'informer sur la
sécheresse et les
mesures de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel
l'état des ressources dans le
département